

Bienvenue !

Tu es maintenant le titulaire d'une MasterCard® ok.- prépayée rechargeable.

Ta MasterCard ok.- prépayée te permet de :

- Payer sans argent liquide auprès de plus de 33 millions de commerçants dans le monde
- Réserver des vols, des hôtels, des voyages et bien davantage encore
- Faire du shopping online

Nous te souhaitons beaucoup de plaisir avec ta carte !

1. Comment activer ma MasterCard ok.- ?

Pour activer ta MasterCard ok.-, tu as uniquement besoin d'un accès internet (également possible via web mobile) et de ton numéro d'activation à 13 chiffres, qui se trouve au verso de la carte sous le code-barres.

Connecte-toi à www.okpunktstrich.ch/cards et clique sur «**Activer carte**». Tu seras ensuite dirigé vers la page où tu pourras t'enregistrer avec tes données personnelles.

2. Comment obtenir mon code NIP ?

Au terme du processus d'enregistrement, nous t'appellerons sur le numéro de téléphone portable que tu nous as indiqué.

Prépare-toi à nous transmettre les 4 derniers chiffres de ton numéro de carte.

La voix enregistrée te communiquera le code NIP personnel pour ta carte.

Si tu as oublié ton code NIP, il te suffit d'envoyer le message «nip + les 4 derniers chiffres de ton numéro de carte» au +41 (0)78 202 94 94.

Nous t'appellerons sur le numéro de téléphone portable que tu nous as indiqué et la voix enregistrée te communiquera le code NIP personnel pour ta carte.

3. Comment savoir si ma MasterCard ok.- est active ?

Dès que ta MasterCard ok.- est activée, tu reçois un e-mail te confirmant que la carte est prête à être utilisée.

L'enregistrement est également possible via la hotline 0900 94 94 94 (CHF 1.90 / min. du réseau fixe).

4. Comment charger ma MasterCard ok.- ?

Tu peux charger jusqu'à CHF 2'500.- par année sur ta carte MasterCard ok.-. Si tu souhaites charger un montant plus élevé, nous avons besoin d'informations supplémentaires, ainsi que de la copie d'une pièce de légitimation officielle (passeport, carte d'identité, permis de conduire). Dans ce cas, renseigne-toi sur www.okpunktstrich.ch/cards.

Tu as la possibilité de charger un montant au choix sur ta carte auprès de plus de 1'000 points de vente, tels que k kiosk ou Press & Books Shop, en Suisse.

Ta carte est chargée et utilisable quelques minutes seulement après le versement (par ex. au kiosque en espèces ou par carte Maestro).

5. Quels sont les plafonds liés à ma MasterCard ok.- ?

Le processus d'enregistrement décrit au point 1 habilite la modalité «**Basic**»

Plafonds	Basic	Upgraded
Retrait en argent liquide	non admis	admis
Limite de recharge	CHF 2'500.-*	solde**
Limite de dépenses	CHF 2'500.-*	solde**
Par transaction	CHF 1'000.-	solde**
Nombre de cartes actives	1	illimité

*Au cours d'une année civile. **maximum CHF 10'000.

6. Pendant combien de temps ma MasterCard ok.- est-elle valable ?

La date d'expiration de ta MasterCard ok.- est indiquée au recto de ta carte (Valid Thru).

Nous te contacterons par e-mail ou par SMS avant l'échéance de ta carte.

7. Comment consulter le solde de ma MasterCard ok.- ?

Tu as le choix entre différentes solutions pour consulter le solde de ta MasterCard ok.- :

- Internet : www.okpunktstrich.ch/cards
- SMS : envoyer le message «solde + les 4 derniers chiffres de ton numéro de carte» au +41 (0)78 202 94 94
- Téléphone : appeler la hotline 0900 94 94 94 (CHF 1.90 / min. du réseau fixe).



Exemple de SMS: «solde 0000»

8. Comment faire bloquer/débloquer ma MasterCard ok.- ?

Pour bloquer/débloquer ta MasterCard ok.-, envoie l'ordre «block + les 4 derniers chiffres de ton numéro de carte» ou «unblock + les 4 derniers chiffres de ton numéro de carte» au +41 (0)78 202 94 94.

9. Quels sont les frais liés à ma MasterCard ok.- ?

Aperçu des frais	
Taxe annuelle	CHF 39.-
Frais de chargement	4 % du montant chargé (min. CHF 2.-)
Consultations par SMS	CHF 0.60
Frais de traitement monnaies étrangères	2 %
Callcenter hotline	CHF 1.90 / min du réseau fixe
Hotline perte/vol	Tarif local
Frais pour remboursements à partir de la carte	CHF 25.-
Carte de remplacement en cas de perte ou de vol de la carte	CHF 20.-
Retrait en argent liquide à des distributeurs automatiques de billets*	CHF 6.-
Retrait en argent liquide à des guichets bancaires*	CHF 10.-

*Uniquement pour les cartes en modalité «Upgraded»

Informations importantes:

Ton nom ne figure pas sur la carte. Si on te le demande, ce qui est souvent le cas lorsque tu fais du shopping sur internet, tu peux indiquer ton prénom et nom dans le champ prévu à cet effet (titulaire de la carte).

Le contenu de cette page fait partie intégrante des conditions générales, qui sont imprimées au verso du présent document.

Tu trouveras de plus amples informations ainsi que les possibilités de contact sur www.okpunktstrich.ch/cards

La Hotline 0900 94 94 94 (CHF 1.90 / min. du réseau fixe) reste à ta disposition pour toute demande relative au rechargement de la carte.

Conditions générales pour les cartes MasterCard prépayées (avec limite de chargement variable) de la Cornèr Banque SA

1. Généralités / enregistrement de la carte

La Cornèr Banque SA (ci-après «Banque») délivre une carte MasterCard prépayée (ci-après «carte») au nom du requérant (ci-après «Titulaire»). La carte peut être obtenue auprès des points de vente de Valora Suisse SA (ci-après «Valora») en Suisse, par exemple kiosk, Press & Books et avec... La carte reste propriété de la Banque. Valora agit par rapport à la Banque en tant qu'agent du Titulaire en recevant et transférant à la Banque les montants destinés à être versés sur la Carte. D'autre part, Valora agit également en tant qu'agent de la Banque en tenant, sur mandat de la Banque, à disposition des Titulaires les Cartes auprès des points de vente. **Le Titulaire doit scrupuleusement conserver la carte et la protéger contre l'appropriation illicite par des tiers non autorisés.** Le Titulaire répond de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte et des présentes conditions générales. Le Titulaire est responsable de toutes les conséquences résultant du non-respect de l'obligation de protection de la carte. Le Titulaire peut acquérir la carte auprès d'un point de vente de Valora, en payant à Valora les frais d'émission, le montant à charger ainsi que les frais de chargement. Valora transfère les sommes encaissées à la Banque. La carte peut être utilisée également pour recharger des fonds provenant de services additionnels (par exemple des primes de fidélisation ou bien l'octroi de petits crédits) offerts et gérés par Valora ou autres fournisseurs, sous la responsabilité exclusive de ces derniers.

Avant de pouvoir utiliser la carte chargée, le Titulaire doit activer la carte et l'enregistrer en suivant les instructions figurant au verso des présentes conditions générales. Le Titulaire est tenu de fournir des informations correctes et répond intégralement de toutes les conséquences résultant de la communication d'indications erronées. Le Titulaire est tenu de communiquer à la Banque, le plus rapidement possible et par écrit, tous les changements relatifs aux informations qu'il a fournies dans le cadre du processus d'enregistrement, en particulier les éventuels changements de données personnelles ou d'adresse.

Durant le processus d'enregistrement, le Titulaire se voit attribuer un code personnel et secret (ci-après «NIP») qu'il peut modifier à n'importe quel distributeur automatique de billets en Suisse. Il s'engage à **n'inscrire ce NIP nul part et à ne pas le dévoiler à des tiers**, même si ces derniers prétendent ou devaient s'avérer être des employés de Valora ou de la Banque. **Le Titulaire répond de toutes les conséquences** résultant du non-respect de l'obligation de protection du NIP.

Au cours du processus d'enregistrement, le Titulaire doit fournir son numéro de téléphone portable ainsi que certaines données personnelles (par exemple nom, prénom, adresse, date de naissance, nationalité, adresse e-mail). De cette manière la carte sera activée en modalité «Basic». En outre le titulaire peut accéder à la modalité «Upgraded» en fournissant en complément la copie d'un document de légitimation et la demande de carte dûment signée auprès des points de vente Valora ou en envoyant la documentation au format papier à la banque, pour autant que soient également respectées toutes les conditions au niveau Compliance requises par la banque. Des informations plus détaillées relatives aux modalités «Basic» et «Upgraded» sont disponibles au verso de ces présentes conditions générales. La Banque peut refuser l'activation et l'enregistrement de la carte, en particulier pour des motifs d'ordre juridique. Dans ce cas, la Banque rembourse au Titulaire le montant déjà chargé.

Le Titulaire reconnaît et accepte que le **processus d'activation soit exécuté par la Banque en collaboration avec la société Novum Card Services GmbH & Co. KG** (ci-après «Novum»). Le Titulaire reconnaît et accepte que la **Banque rende accessibles à Novum toutes les données** que le Titulaire a transmises au cours du processus d'enregistrement et d'activation, ainsi que toutes les données relatives à l'utilisation de la carte, dans le but de garantir l'exécution correcte du processus d'activation et le bon fonctionnement des diverses fonctions liées à la carte (par exemple chargement, consultation du solde). Le Titulaire accepte également que Novum soit habilitée à enregistrer ces données.

2. Validité de la carte / limite de dépenses / recharge

La carte est valable jusqu'à la date imprimée sur celle-ci. Le Titulaire s'engage à signer la carte à réception. La carte est libérée pour l'utilisation avec une limite de dépenses qui correspond à la somme versée par le Titulaire au point de vente de Valora conformément aux instructions figurant au verso des présentes conditions générales. La limite de dépenses diminue progressivement avec l'utilisation de la carte et augmente sur la base des éventuels versements ultérieurs (ci-après «recharges»). Le montant chargé ne rapporte pas d'intérêts. Il est interdit de dépasser la limite de dépenses fixée. Si la limite de dépenses est néanmoins dépassée, le Titulaire s'engage à rembourser immédiatement et intégralement le montant excédant la limite.

3. Utilisation de la carte

Le Titulaire est autorisé à acquérir des marchandises et des services auprès des partenaires commerciaux affiliés, pour autant que ces derniers soient équipés du système d'acceptation électronique prévu pour les cartes MasterCard. **Les retraits en argent liquide à des distributeurs automatiques de billets ne sont pas autorisés pour les cartes en modalité «Basic».** Les partenaires commerciaux affiliés peuvent demander une pièce d'identité. Par la signature du justificatif prévu à cet effet au moment de l'utilisation de

la carte ou par l'emploi du NIP, le Titulaire reconnaît l'exactitude du montant. Le Titulaire reconnaît en outre la validité des transactions qu'il a effectuées, sans signature et sans utilisation du NIP, avec la carte ou avec les données de la carte (sur internet ou par téléphone). Le Titulaire autorise la Banque, de manière irrévocable, à payer ces montants au partenaire commercial affilié. Il devient le débiteur de la Banque des montants que celle-ci a versés. La Banque se réserve le droit de ne pas honorer les documents non-conformes aux présentes conditions générales. La carte a uniquement la fonction de moyen de paiement sans argent liquide. La Banque n'assume aucune responsabilité quant aux transactions conclues avec la carte. Le Titulaire reconnaît en particulier que la Banque n'est pas responsable si la carte n'était pas acceptée pour une raison ou une autre, intégralement ou partiellement, par les partenaires commerciaux affiliés. Il reconnaît en outre que la Banque n'est pas responsable de leurs prestations et renonce à toute objection envers elle concernant les documents eux-mêmes et/ou les utilisations de la carte y relatives, même si la livraison ou la prestation de services n'est pas fournie ou l'est avec retard. En cas de litige ou de réclamation de toute nature au sujet de marchandises ou de services, ainsi que pour exercer un droit quelconque concernant ces marchandises ou services, le Titulaire doit donc s'adresser exclusivement aux partenaires commerciaux affiliés. La carte doit être uniquement utilisée pour des transactions légales.

4. Traitement des transactions / vérification du solde

Toutes les acquisitions et autres transactions effectuées au moyen de la carte ou des données y relatives, de même que les versements, sont traités sur la base de la valeur à leur date de comptabilisation. Pour les dépenses effectuées dans une autre devise (différente de celle de la carte), le Titulaire accepte le change appliqué par la Banque. Le Titulaire peut à tout moment consulter le solde de sa carte via Internet, par SMS ou par téléphone (description détaillée au verso des présentes conditions générales) directement auprès de la Banque ou via Novum. Le solde englobe toutes les transactions qui ont été notifiées à la Banque jusqu'au soir du jour ouvrable (en Suisse) précédent. Les contestations éventuelles doivent être immédiatement communiquées à la Banque **par écrit**, mais au plus tard dans les **30 jours** suivant la date de comptabilisation. Les réclamations faites après ce délai ne sont pas prises en considération.

5. Remboursement du solde

Le Titulaire, en cas d'échéance de la carte ainsi que dans l'hypothèse de ne plus vouloir la carte peut demander le remboursement du solde, déduction faite des frais administratifs perçus par la Banque (conformément au tableau figurant au verso des présentes conditions générales). Cette demande doit être adressée à la Banque par courrier recommandé, accompagnée de la copie d'un document d'identité officiel du Titulaire ainsi que des coordonnées de son compte bancaire ou postal en Suisse (ou à titre exceptionnel à l'étranger).

6. Perte de la carte

En cas de perte ou de vol de la carte, le Titulaire doit immédiatement avvertir la Banque par téléphone et confirmer par la suite cette communication par écrit. En cas de vol, il doit également porter plainte auprès de la police. Jusqu'au moment où la Banque reçoit cette communication du Titulaire, ce dernier est responsable de toutes les utilisations abusives de la carte. Le Titulaire répond de toutes les transactions effectuées par le biais de l'utilisation de sa carte et de son code NIP, et ce même après l'annonce de la perte ou du vol. Il est déchargé de cette responsabilité s'il a totalement respecté les obligations de diligence qui lui incombent. Le Titulaire peut demander une carte de remplacement. Il doit compléter à cet effet un formulaire de demande d'une carte rechargeable et le faire parvenir à la Banque, accompagné de la copie d'une pièce d'identité valable. En principe, ces cartes de remplacement ne sont pas établies avant 7 jours à compter de la demande. Les frais indiqués au verso des présentes conditions générales font foi.

7. Blocage de la carte

La Banque se réserve à tout moment le droit de bloquer et/ou de retirer la carte sans préavis, sur la base de son jugement inattaquable, sans être tenue d'en indiquer les motifs. La Banque décline toute responsabilité pour les conséquences que pourrait subir le Titulaire à la suite du blocage et/ou du retrait de la carte. L'utilisation de la carte après son blocage est illicite et peut faire l'objet de poursuites judiciaires, étant entendu que les obligations qui en découlent pour le Titulaire restent inchangées. La Banque se réserve le droit de communiquer aux partenaires commerciaux affiliés toutes les informations dont ils ont besoin pour récupérer directement leur crédit auprès du Titulaire.

8. Frais

Tous les frais perçus en relation avec l'utilisation de la carte (consultations par SMS, conversations téléphoniques avec le Callcenter, frais pour transactions en monnaies étrangères, etc.) figurent au verso des présentes conditions générales. Le Titulaire certifie qu'il a pris connaissance de ces frais et qu'il les accepte sans réserve.

9. Respect des dispositions légales/échange d'informations

Le titulaire reconnaît et accepte qu'il est seul responsable, dans le cadre de ses relations commerciales avec la banque, de respecter

toutes les dispositions légales et réglementaires, notamment celles de **nature fiscale**, qui lui incombent aux termes de la législation du pays dans lequel se trouve son lieu de résidence ou de domicile, ou de manière générale aux termes de la législation de tous les pays dans lesquels il est tenu de **payer des impôts sur les avoirs versés ou déposés sur sa propre carte**. La banque décline toute responsabilité dans ce domaine. S'il a un doute sur ces obligations, le titulaire doit demander conseil à son expert en la matière. Le titulaire est rendu attentif au fait que la banque peut être tenue, dans le cadre d'accords stipulés par la Suisse avec des États tiers et qui se basent sur des requêtes individuelles ou collectives correspondantes ou sur un standard reconnu sur le plan international comme celui d'échange automatique d'informations, de transmettre des informations concernant les cartes de paiement aux autorités fiscales suisses ou étrangères compétentes.

10. Traitement des données/recours à des tiers/autres dispositions

Pour des raisons de contrôle de qualité et de sécurité, la banque est autorisée à enregistrer ses conversations téléphoniques avec le titulaire, à les stocker sur des supports de données et à les conserver durant un an. Le titulaire confirme en outre l'exactitude des indications fournies au cours du processus d'enregistrement et autorise la banque à recueillir auprès des administrations publiques (office des poursuites, contrôle des habitants, office des tutelles), de son employeur, de ses banques et du Centre d'Informations de crédit (ZEK) toutes les informations (concernant l'adresse actuelle, la capacité de paiement, une éventuelle tutelle) nécessaires à l'établissement de sa demande de carte. Le titulaire accepte que, même en cas de transactions ayant lieu en Suisse, les données soient transmises à la banque par le biais des réseaux internationaux de cartes de crédit. La banque est autorisée à faire appel à des entreprises partenaires ou à des tiers en Suisse ou à l'étranger dans le cadre de ses tâches administratives ou autres liées à la demande ou à l'utilisation de la carte, aux programmes de fidélité ou à d'autres prestations en rapport avec la carte, ainsi qu'à transmettre des données des titulaires à l'étranger, pour autant qu'une protection adéquate des données soit assurée. La banque ou les tiers mandatés par la banque ainsi que Valora est/sont autorisée/s autorisés à enregistrer, à traiter et à utiliser les données concernant le titulaire et les transactions, en particulier à des fins de marketing et d'étude de marché et pour établir des profils de clients. Le titulaire bénéficie ainsi d'un suivi personnalisé ainsi que d'offres et d'informations sur mesure concernant les produits et prestations de la banque ou Valora. Les données suivantes sont notamment traitées: données sur le titulaire, les transactions effectuées avec la carte et les prestations supplémentaires ou accessoires.

La banque peut offrir en cession et transférer, intégralement ou partiellement, à des tiers en Suisse ou à l'étranger les droits découlant pour elle du présent contrat (de l'utilisation de la carte, cotisation annuelle, etc.). Elle a la faculté de rendre en tout temps accessibles auxdits tiers les informations et les données en rapport avec le présent contrat. Dans le cas où lesdits tiers ne seraient pas soumis au secret bancaire suisse, la transmission des informations et données aura lieu seulement s'ils s'obligent à les maintenir secrètes et à respecter la même obligation aux éventuels ultérieurs partenaires commerciaux (les informations et les données rendues accessibles aux tiers servent en principe exclusivement à la réalisation et au recouvrement de créances en suspens).

Le titulaire confirme qu'il a lu le contenu des présentes Conditions Générales ainsi que de l'aperçu des frais au verso, l'a compris et l'accepte sans réserve en activant la carte. Une copie des présentes Conditions Générales lui est remise en même temps que la carte. La signature et/ou l'utilisation de la carte constituent/constitue aussi une confirmation supplémentaire de l'acceptation des Conditions Générales.

11. Modification des Conditions Générales/Droit applicable et for juridique

La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales et de publier la nouvelle version sur son site web ou sur le site web de Valora. Les modifications sont considérées comme approuvées si le Titulaire n'émet aucune objection dans les 30 jours à compter de la date de la communication.

Tous les rapports juridiques entre le Titulaire et la Banque sont régis par le droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour les Titulaires domiciliés à l'étranger, ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont Lugano, Suisse, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La Banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le Titulaire auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.